la Voix des industries chimiques

n° 486 - 1.06 €
Septembre 2010

la cgt

La valeur sociale du travail.

SOMMAIRE

Dossier 7
La valeur sociale du travail.

Politique industrielle 12
Colloque sur les risques industriels.

38ème Congrès Fédéral 14
On y est.

Contribution essentielle

Et si découvrir et produire du gaz devenait indispensable pour satisfaire la demande mondiale en énergie ?

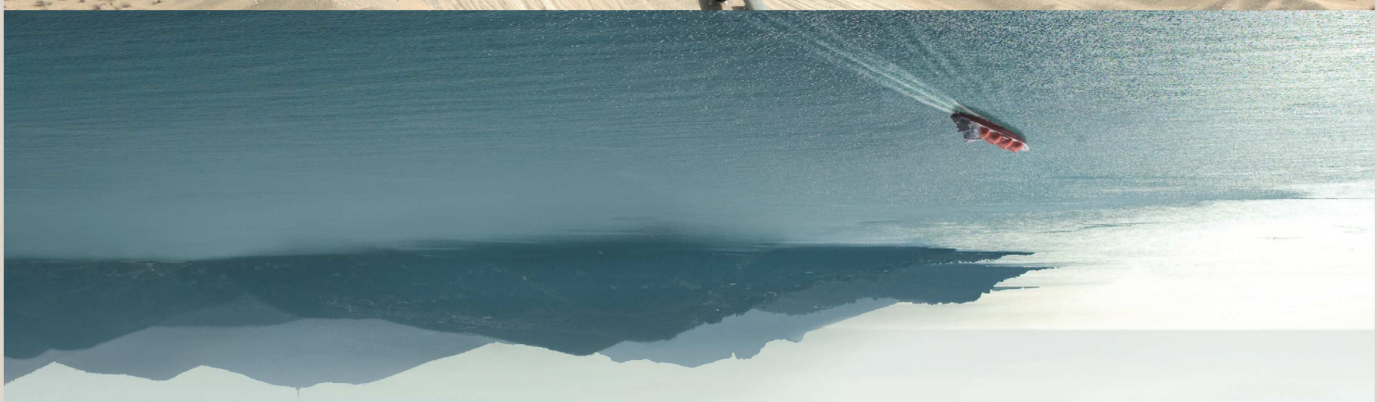

La demande mondiale de gaz naturel croît plus fortement que celle de toute autre énergie fossile. Précurseur dans la chaîne des métiers du GNL (gaz naturel liquéfié), Total a démarré en 2009 deux nouveaux projets majeurs de liquéfaction de gaz, au Yémen et au Qatar, qui le positionnent comme 2e acteur mondial de la filière. D'autres projets sont à l'étude pour poursuivre cette croissance, notamment en Australie, en Russie ou encore au Nigeria. Parce qu'assurer les besoins énergétiques de la planète est une priorité. *www.total.com*

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

HARRISON & WOLF © desert: Total / T. González

Notre énergie est votre énergie

TOTAL

ÉDITORIAL

À l'heure où ces lignes vers les syndiqués CGT sont écrites, **la bataille pour préserver, garantir nos droits à la retraites à 60 ans s'intensifie de partout.**

Dans le prolongement des actions nationales interprofessionnelles du 1er semestre, les 7 et 23 septembre ont permis au monde du travail d'exprimer avec force son rejet du projet gouvernemental : 3 millions de salariés ont battu le pavé avec détermination, exigeant une réforme des retraites garantissant leurs droits !

Sarkozy, son gouvernement, qui perdent chaque jour de leur crédibilité, ont fait un choix : **celui de protéger les intérêts des riches et de s'attaquer aux droits des salariés, à la population la plus fragile.**

1 million d'emplois ne sera plus accessible pour les jeunes si l'âge de départ en retraite est reculé ! **Quelle logique y a-t-il à laisser souffrir les salariés anciens au travail alors que des millions de jeunes restent plongés dans la précarité et le chômage ?**

Aborder l'avenir du droit à la retraite exige de regarder avec franchise la question du financement : ce sont des choix de société qui conditionnent l'avenir des futures générations.

Le financement de la protection sociale est lié à une juste répartition des richesses créées dans le pays. C'est le pacte issu du Conseil National de la Résistance en 1945.

Et des richesses, il y en a de plus en plus dans le pays : les 40 entreprises françaises du CAC 40 déclarent 41.5 milliards d'euros de profits sur les 6 premiers mois de 2010 !

Chaque année, plus de 30 milliards d'exonérations de cotisations sociales profitent aux entreprises sans contrôle !

En 30 ans, le dividende pris sur le profit payé à l'actionnaire a été multiplié par 13 ! Le salaire moyen par 2 !

En 2009, la masse salariale a reculé de 1.3 % alors qu'elle augmentait en moyenne de 4 % par an ! Une perte de recettes de 15 milliards d'euros pour la protection sociale, les retraites.

Retraites, salaires, emploi, sont étroitement liés !

Face à ce racket national organisé par les gouvernements successifs, le monde du travail est en légitime défense !

Les 2 et 12 octobre prochains seront de nouvelles journées d'actions fortes pour exiger d'autres choix : les suites dépendront tant du niveau de mobilisation que des décisions prises par les salariés lors des assemblées générales et au niveau national.

La bataille sur les retraites doit se poursuivre. Pour autant, les syndicats inscrits au 38ème Congrès Fédéral **doivent y assurer leur présence car des décisions d'avenir seront prises**. Il faut pouvoir concilier actions sur les retraites et orientations pour notre Fédération. **C'est une nécessité politique.**

La bataille continue. Il faut durcir, élargir l'action collective.

Partout, mobilisons nos forces ! Ensemble, nous gagnerons !

n° 486

VOIX DES INDUSTRIES CHIMIQUES
Case 429-93514 Montreuil cedex
Tél. : 01.48.18.80.36
Fax : 01.48.18.80.35
http://www.fnic.cgt.fr
Email : fnic@cgt.fr
Directeur de la publication : J-M PETIT
Commission paritaire n° 0113 S 06355
Conçu et réalisé par la FNIC CGT
Imprimé par Alliages
Issn = 0763-7497

Dans tout le groupe FERROPEM depuis le 21 Juin 2010 ont débuté des grèves de 8 H par mois et par salarié pour des augmentations de salaires et l'amélioration des conditions de travail, mouvements suivis entre 70 et 100 % de grévistes. A ce jour, aucune ouverture de négociations de la part de la direction générale qui méprise les demandes des salariés.

Départ des grèves suite à l'annonce faite que les dix plus hauts salaires se sont octroyés des augmentations de plus 48 %, ce qui représente par an et par "salarié" plus de 85.000 € d'augmentation contre 1 % pour la masse salariale la plus "pauvre".

7 septembre 2010

2 730 000 manifestants dans toute la France !

La participation des militants et des salariés de nos industries dans les territoires a contribué à la réussite de ces manifestations.

Les actions de grève dans les entreprises ont été supérieures au 24 juin, une participation exceptionnelle dans la majorité des sites, allant de 80 % à 100 %, notamment chez les postés.

Fait nouveau, cette nouvelle dynamique de lutte a vu, sur certains sites, les sous traitants rejoindre le mouvement !

Quelques exemples parmi tant d'autres...

Lyon : 35000 manifestants.

Beaucoup plus que le 24 juin dernier.

Plateforme chimique St Fons Rhodia + Bluestar : 4 cars, environ 200 personnes + quelques voitures. Un cortège chimie assez conséquent.

Pétroplus 76, grève et participation à la manifestation ainsi que le personnel des entreprises extérieures.
Résultat, près de 300 personnes derrière notre banderole CGT dont plus de 200 de la raffinerie *(sur un effectif de 560)* et une présence d'une cinquantaine de retraités.
Du jamais vu pour notre syndicat, une belle mobilisation, surtout des salariés unis et décidés à aller plus loin !

23 septembre 2010

Rouen : 65 000 manifestants ;
Grenoble : 70 000 personnes dans les rues ;

Davantage de cortèges que le 7 avec plus de participants !

Appels à la grève dans tout le groupe Arkéma, Chez Rhodia, Total, Sanofi-Aventis et de nombreux sites de l'ensemble de nos branches !

3 000 000

de manifestants ! ....

Et après ...

Imposer le droit syndical, c'est possible :

question de rapport de forces !

La société Axipack emploie 79 salariés dans le secteur de la plasturgie. Elle est située dans la zone industrielle de Ruitz dans le Pas de Calais.

La CGT Axipack, après de multiples coups de pressions auprès de la Direction, a enfin réussi à ouvrir des négociations sur le droit syndical.

Elle a su démontrer avec conviction l'importance de reconnaître la fonction syndicale et les institutions représentatives dans l'entreprise comme des réalités nécessaires pour le développement économique et social de l'entreprise.

Malgré l'importance de telles négociations, seule la CGT a fait une proposition d'accord sur le point d'aboutir avec une réelle avancée sociale au sein de l'entreprise, à savoir :

- Maintien du salaire à 100 % pendant les jours de formation.
- Augmentation des heures de délégation pour le CHSCT passant de 2 h à 6 h *(8 h pour le secrétaire)* et pour les élus suppléants passant de 0 à 4 h.

- Un crédit de 2 h pour la préparation des C.E.
- Formation CHSCT tous les 2 ans au lieu de 4 ans.
- Budget de fonctionnement pour les syndicats.
- Mutualisation des heures de délégation dans les organisations syndicales.

LA VALEUR SOCIALE DU TRAVAIL.

LE TRAVAIL SEUL CRÉE LA RICHESSE.

Dans nos branches d'activité, nos industries, le travail, c'est une activité humaine donnant lieu à un salaire.

En réalité, surtout dans nos industries, le produit du travail, qu'il soit matériel ou intellectuel, ne peut être considéré que comme l'œuvre du collectif de travail que constitue le service, l'unité de production ou l'entreprise.

Quelle que soit sa catégorie, ouvrier, technicien, ingénieur ou autre, **le travailleur produit un bien dont la valeur est supérieure aux ingrédients dont il dispose au départ.**

Cette "valeur ajoutée" par le travailleur, aussi appelée "richesse produite" *(à ne pas confondre avec le profit)* fait l'objet d'un partage capitaliste entre les producteurs de cette richesse, les travailleurs et les détenteurs des moyens de production, bien souvent des actionnaires privés.

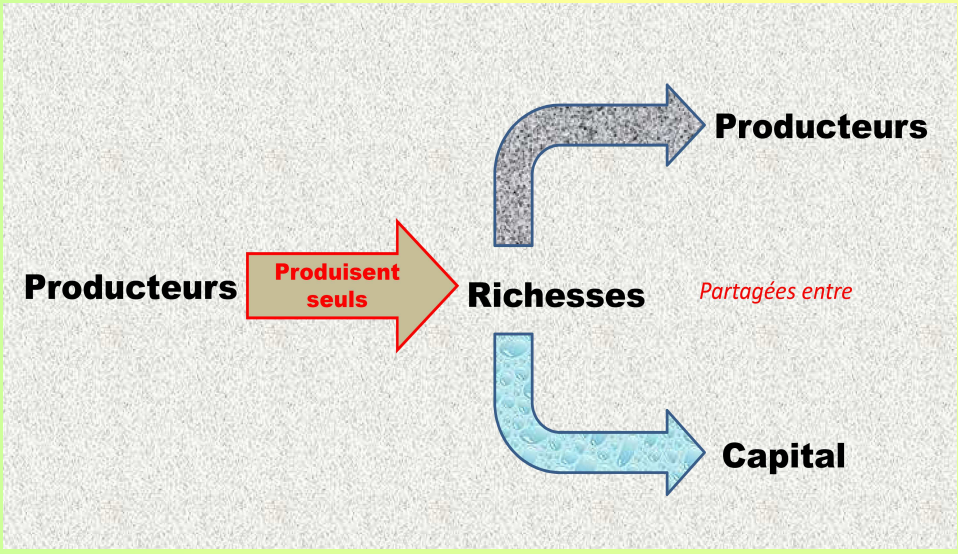

Les détenteurs des moyens de production rétorquent systématiquement que les producteurs ont besoin de machines et donc du capital pour produire.

La richesse serait en quelque sorte coproduite entre travail et capital, justifiant ainsi le partage de la richesse.

C'est oublier ou faire semblant d'oublier, que les machines sont achetées sur l'argent que le capital tire justement de la "valeur ajoutée" produite par les producteurs.

Au final, **ce sont bien les travailleurs qui produisent leurs propres salaires, mais aussi les cotisations sociales** *(souvent appelées "charges sociales" ou "prélèvements sociaux")*.

Les travailleurs produisent aussi les investissements *(voir le paragraphe suivant)*, mais aussi l'impôt sur les sociétés, l'intéressement, la participation, le profit pour les actionnaires, dividendes compris.

Au final, la totalité de la valeur ajoutée, de la richesse, provient du travail.

RIEN NE LÉGITIME LA RÉMUNÉRATION DU CAPITAL.

Comme on vient de le voir, les producteurs, les salariés, sont à l'origine de toute création de richesses dans l'entreprise, que celle-ci soit une pharmacie dans une galerie marchande ou une raffinerie de pétrole.

Les travailleurs produisent donc les investissements, ou ce qui sert à les rembourser auprès des banques, les amortissements, ce qui revient au même.

Or, les "penseurs" du capitalisme, ainsi que les patrons et la bourgeoisie en général, considèrent que ce qui légitime précisément l'existence du capital finan-

cier, comme ce qui légitime qu'un actionnaire tire profit de la mise à disposition de l'entreprise de ce capital financier *(pour soi-disant financer les machines, l'activité économique, etc...)*, c'est justement que l'accumulation financière serait nécessaire à l'activité économique.

Rien n'est plus faux !

Les travailleurs eux-seuls produisant les investissements, on peut aisément envisager que ces engagements financiers, habituellement pris pour des périodes de cinq ans, période moyenne d'amortissement des machines ou autres, soient directement assurés par la richesse créée chaque année par les salariés.

Autrement dit, il n'est aucunement besoin, pour financer l'activité économique et les investissements, d'accumulation préalable de capitaux.

Pas plus, par exemple, qu'il n'est obligatoirement besoin d'accumuler de capitaux pour financer sa retraite, comme le montre de façon éclatante le système par répartition depuis des décennies.

Alors même que les engagements de retraite ne s'étalent pas sur cinq ans comme la plupart des amortissements, mais sur toute une vie de travail, soit sur 60 ans et plus, le système par répartition montre qu'on peut assurer des engagements financiers d'un niveau très important.

La seule branche retraite de la Sécurité Sociale représente ainsi un budget supérieur à 260 milliards d'euros, un chiffre comparable à la totalité des investissements en France *(392 milliards en 2009)*.

On peut donc envisager que les investissements puissent être financés, non pas à partir d'une accumulation de capital *(l'actionnaire qui viendrait "investir" dans l'entreprise, sous réserve que ça lui rapporte un minimum de retour sur "capital")*, mais par un flux constant d'argent en provenance de la "valeur ajoutée" créée en permanence par les salariés. **Exit les capitalistes.**

LA VALEUR SOCIALE DU TRAVAIL, C'EST QUOI ?

Dans la création de la valeur ajoutée, des éléments cachés interviennent.

On a vu que les machines, l'investissement, étaient en fait du travail, en quelque sorte, du travail "cristallisé".

D'autres éléments existent :

- l'éducation qui a permis de doter le salarié de sa qualification initiale,
- le système de santé publique qui assure un niveau et un cadre de santé rendant possible, voire optimisant, la production,
- la recherche,
- les services publics,
- les infrastructures *(réseaux électriques, de communication, routes ou voies ferrées)*,
- l'ensemble des institutions de protection sociale : assurances maladie, retraites, assurance chômage, allocations familiales,
- etc.

Tous ces éléments, qui constituent un cadre et un niveau pour la société dans laquelle nous vivons, permettent et contribuent à l'activité du travail, mais sont également issus et payés par ce même travail.

L'ENSEMBLE DE CES ÉLÉMENTS, AJOUTÉ AU SALAIRE, CONSTITUE LE SOCLE NÉCESSAIRE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES SALARIÉS ET DE LA SOCIÉTÉ DANS LAQUELLE NOUS VIVONS, POUR ASSURER UN NIVEAU ET UNE QUALITÉ DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN LES PLUS ÉLEVÉS SOUHAITABLES.

C'EST CET ENSEMBLE QU'ON PEUT DÉNOMMER "LA VALEUR SOCIALE DU TRAVAIL".

LA VALEUR SOCIALE DU TRAVAIL : LA CIBLE DE TOUTES LES ATTAQUES.

La politique développée par le capital consiste, en général, à réduire cette valeur sociale du travail.

Quand on considère les politiques mises en œuvre ces dernières années et décennies par les directions d'entreprises et les gouvernements, **on s'aperçoit que c'est bien la valeur sociale du travail qui est attaquée :**

- Réduction de la masse salariale par la réduction des emplois *(optimisation, synergies, économies d'échelle, etc.)* ou par la modération salariale *(les salaires augmentant moins vite que la productivité)*.
- Sous traitance ou délocalisations.
- Réduction ou stagnation des "charges" sociales, exonérations de cotisations.
- Déremboursement des médicaments, recul de l'âge de la retraite, baisse des allocations chômage, limitation de l'accès aux soins.
- Baisse des impôts sur les sociétés, suppression de la taxe professionnelle.
- Baisse du nombre d'enseignants, d'infirmières, de fonctionnaires, remise en cause des services publics, privatisations du secteur public.

TOUS CES PHÉNOMÈNES RÉSULTENT EN DÉFINITIVE D'UN CHOIX POLITIQUE : BAISSER LA VALEUR SOCIALE DU TRAVAIL POUR AUGMENTER LA PART DE LA RICHESSE CRÉÉE QUI VA ALIMENTER LE PROFIT.

L'EXEMPLE DE LA DÉLOCALISATION.

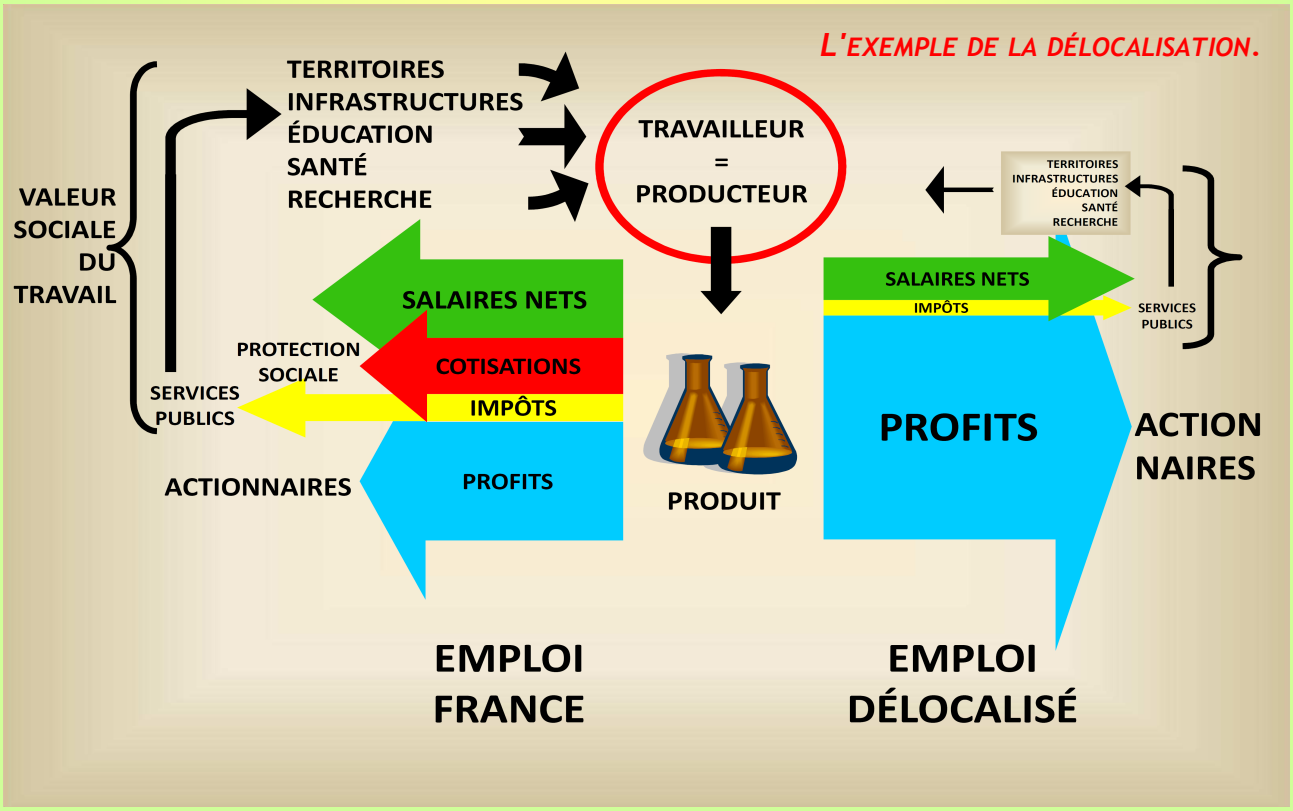

L'EXEMPLE DE LA DÉLOCALISATION.

Dans l'emploi délocalisé, le capital soutire de la société dans laquelle il vend son produit, une valeur à laquelle il ne contribue pas ou très peu.

En vendant en France un produit fabriqué en Chine, par exemple, l'entreprise détourne une grande partie du prix de vente pour le profit au lieu de le réinjecter dans la société "consommatrice", en l'occurrence la France, sous forme de salaires, cotisations et protection sociales, impôts et contributions diverses pour les services publics et le développement des territoires.

Vendre un produit en France suppose un pacte dont l'une des clauses est qu'une part *(importante)* du prix de vente serve le développement collectif, clause bafouée par le capital dans le cas des productions délocalisées.

Cette part ne sert ni au développement local *(France)* au travers des salaires, taxes et autres, ni au développement des populations des pays producteurs *(Chine, dans l'exemple ci-dessus)*, mais elle est détournée pour la maximisation des profits individuels des actionnaires.

On peut faire le même raisonnement pour la sous-traitance, ainsi que tous les éléments cités précédemment.

LA VALEUR SOCIALE DU TRAVAIL NE DOIT PAS ÊTRE ACCAPARÉE PAR LE CAPITAL. ELLE DOIT REVENIR AUX PRODUCTEURS DE LA RICHESSE : LES TRAVAILLEURS.

Aucune baisse de la valeur sociale du travail pour augmenter les profits n'est acceptable.

Toute baisse de la valeur sociale du travail doit faire l'objet d'un prélèvement social, une cotisation qui doit servir à la baisse du temps de travail contraint, le rétablissement des prestations publiques, le développement territorial et la hausse des salaires.

POUR RESTAURER, AUGMENTER LA VALEUR SOCIALE DU TRAVAIL, IL EST NÉCESSAIRE DE DIMINUER ET DE COMBATTRE LES PROFITS.

L'INSTAURATION D'UN PRÉLÈVEMENT SOCIAL, TYPE COTISATION, SUR TOUT PRODUIT OU SERVICE N'ASSURANT PAS UNE VALEUR SOCIALE DU TRAVAIL DE HAUT NIVEAU, DOIT ÊTRE SÉRIEUSEMENT ENVISAGÉE, DÉBATTUE ET MISE EN PLACE.

C'EST UNE QUESTION DE SAUVEGARDE DE NOS EMPLOIS, DE NOTRE CADRE ET NIVEAU DE VIE, ET DE SOCIÉTÉ.

Pourquoi rester CGT à la retraite ?

Si l'on considère que la retraite est une coupure totale et définitive avec son entreprise et le monde du travail, que la pension est définitivement acquise et que l'on n'a plus aucun rôle à jouer dans la société, alors en effet, pourquoi rester syndiqué ?

Si au contraire on a bien conscience que, retraité comme actif, c'est toujours le patronat qui, de par ses connivences avec les gouvernements, décide unilatéralement de quoi sera fait notre avenir, rogne encore et toujours sur les acquis de nos luttes, alors on ne peut que décider de rester syndiqué.

Rester dans l'activité syndicale, c'est être encore et toujours dans l'action, apporter son expérience et son soutien aux actifs, c'est continuer à mener la bataille des idées, qui est loin d'être gagnée !

On le constate régulièrement, les retraités sont nombreux dans les manifestations, car il existe de réelles convergences d'intérêts et de luttes entre salariés en activité professionnelle et en retraite.

Mais le syndicalisme retraité ne sert pas seulement à faire l'appoint dans les manifs ni à distribuer les tracts aux portes des entreprises ou à faire les mises sous plis… **Il a sa légitimité propre, ses revendications, ses actions particulières.**

Actuellement, trop d'adhérents à la CGT cessent d'être syndiqués en quittant l'entreprise, parfois tout simplement parce qu'on ne leur a pas posé la question de la continuité syndicale ! **L'expérience montre que l'on peut garder 80 % des syndiqués partant à la retraite pour peu que le syndicat s'empare de cette question et s'en donne les moyens.**

Le lien qui existe entre le jeune retraité et sa dernière entreprise reste souvent fort, et pour cause. D'ailleurs, on en retrouve beaucoup dans les associations *(patronales)* de retraités d'entreprise.

Et ce n'est pas parce que l'employeur considère qu'un retraité ne fait plus partie des effectifs qu'il faut considérer ce lien rompu. La CGT revendique, par exemple, pour les retraités le plein accès aux activités sociales et culturelles du C.E., la participation employeur pour la mutuelle, etc.

C'est pourquoi, la FNIC CGT considère que le meilleur lieu de syndicalisation des retraités est bien le syndicat CGT de l'entreprise, au sein d'une section de retraités.

Si le syndicat n'a pas de section de retraités, nous nous devons impérativement d'interpeller la direction syndicale de l'établissement pour mettre en place cette structure, afin que la continuité syndicale ne soit pas un vain mot.

Un colloque sur les risques industriels, les 30 & 31 mars 2011.

Nos industries participent à la satisfaction des besoins essentiels des populations, pour se vêtir, se nourrir, se soigner, pour le transport et le logement. **Elles jouent un rôle déterminant dans la structuration du tissu industriel.**

Mais nos industries, notamment dans la chimie et le pétrole, sont des industries considérées à risques.

Le drame de l'usine AZF de Toulouse en 2001 et les accidents qui se sont succédés les années suivantes dans d'autres entreprises sont là pour nous le rappeler.

Les salariés sous traitants ou intérimaires sont régulièrement mis en cause dans les accidents industriels.

Il n'y a pas incompatibilité entre santé et sécurité au travail, protection de l'environnement et développement économique. C'est une question de choix de gestion des entreprises.

Sans verser dans la tentation qui consisterait à stigmatiser ces catégories de salariés pour leur "incompétence" face aux situations critiques, **on peut toutefois se demander si les employés les plus précaires ne sont pas les plus exposés aux risques du travail en général.**

Il peut être tentant de verser dans deux attitudes, tout aussi dangereuses qu'inefficaces, d'un côté, minimiser les risques et les dégâts, au prétexte des nécessités et contraintes économiques, et donc accepter comme plus ou moins inévitables les atteintes à la santé et à l'environnement, d'un autre côté, rejeter en bloc les industries "dangereuses" ou polluantes, ce qui évite de se poser les questions de fond.

Il convient, ni de minimiser les risques, ni d'avoir une vision catastrophique de nos activités industrielles.

La prévention des risques doit imprégner tout l'acte productif, être au cœur de toutes les décisions.

La dimension sociale doit être prédominante, même si elle doit coïncider avec la dimension réglementaire en matière de sécurité.

En tant qu'organisation syndicale, la **FNIC CGT est pleinement concernée par ce problème et a décidé de porter ses réflexions, ses analyses et ses propositions,** dans les domaines de la réglementation, des investissements, de santé au travail, d'organisation du travail, de prévention, et transport, etc...

Ce colloque est une initiative qui dépasse celle d'une journée d'études. Il s'agit de débats ouverts notamment avec des institutionnels, des experts et les organisations de la CGT.

Trop souvent, nous discutons entre militants, syndiqués de notre établissement. Les débats que nous souhaitons avoir devraient nous amener **à une plus grande prise en compte de la question des risques industriels, de la mise en commun de nos actions pour plus d'efficacité envers les salariés, les populations et l'environnement.**

Objectif :
Une initiative qui fasse le lien direct entre les risques industriels et la qualité du statut des salariés vis-à-vis des différentes offensives de déréglementation du travail, en particulier, la sous-traitance.

Forme de l'initiative :
Un colloque. C'est-à-dire une initiative qui dépasse celle d'une journée d'études. Il s'agit de débats ouverts avec des institutionnels et des experts et des conclusions publiées.

Importance de l'initiative :
Nous visons un moment fort avec au moins une centaine de participants et des conséquences qui marquent au-delà de la CGT *(institutions, presse, etc.)*.

Invitations :

a) Internes à la CGT :
- Les syndicats de la Fédération.
- Les autres Fédérations.
- La Confédération.
- Le syndicat CGT de l'intérim.

b) "les institutionnels" :
- La CNAMTS.
- Le Ministère du travail.
- Le Ministère de l'environnement.
- L'INERIS.
- L'INRS.

c) "les experts" :
- François Duchesne *(chercheur)*
- Annie Thébaud Mony *(sociologue)*
- Michel Héry *(expert)*
- Patrick Chaskuiel *(chercheur)*
- J-Paul Tessonniere *(avocat)* ou le SAF *(Rachel Saada….)*
- CIDECOS
- Michel Lallier
- Marc Andéol *(APCME)*

	Thèmes	Sujets abordés
Le 30 mars 2011 matin	Le choix d'organisation du travail et l'exposition aux risques.	Nouvelles formes d'organisation du travail *(sous-traitance, précarité)*. Sous-traitance : un choix économique ou politique ?
Le 30 mars 2011 après midi	L'évolution industrielle et la prise en compte des risques.	Des lois du travail derrière les catastrophes. Risques industriels : Code du travail, Code de l'environnement, Code du commerce, quelles applications des textes ?
Le 31 mars 2011 matin	La santé au travail. Accidents - Maladies professionnelles.	Statut des salariés et santé, accidentabilité et exposition aux risques de la maladie évitables à la prévention, l'exemple de PACA (APCME).
Le 31 mars 2011 après midi	Prévention des risques. Rôle des pouvoirs publics. L'importance de la communauté de travail.	Actions et responsabilités des pouvoirs publics face aux risques industriels. La communauté de travail, son histoire, une notion toujours d'actualité ?
Conclusion		

38ème, on y est !

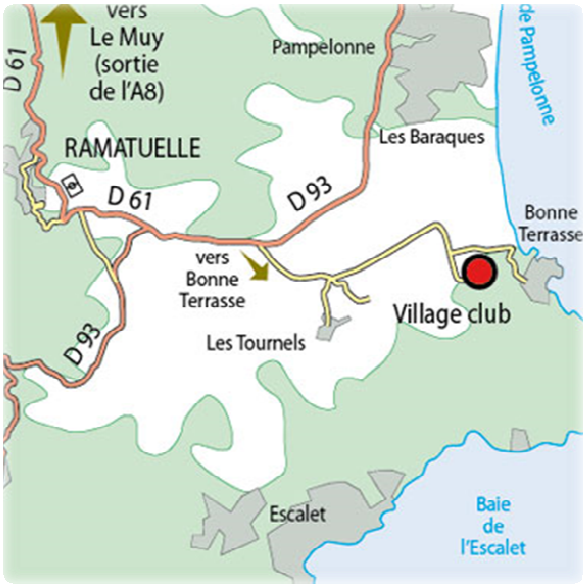

Plus de 320 congressistes à Ramatuelle pour débattre et décider.

Le lieu : le village ANCAV TOURISTRA de Ramatuelle a été choisi par la direction fédérale sortante pour marquer l'engagement politique de la Fédération, membre fondateur de l'ANCAV, dans le tourisme social.

Les thèmes :

- Revendiquer une autre politique industrielle.
- Nos axes revendicatifs.
- Renforcer et organiser la CGT : urgent et nécessaire.
- La Fédération, son fonctionnement, ses outils.

Avec la déferlante de mauvais coups contre le monde du travail en général, contre l'industrie en particulier, les syndicats ont eu beaucoup à faire pour riposter ces derniers mois.

Jamais la lutte des classes n'a été autant d'actualité !

Ce qui unit les syndicats de notre Fédération, c'est d'abord nos revendications et notamment une autre politique industrielle, ainsi que les conventions collectives. **Notre ambition est bien de changer de société et non d'humaniser le capitalisme.**

C'est toutes ces questions qu'il convient d'aborder durant ce 38ème congrès pour définir, pour les 3 ans à venir, une puissante FNIC CGT, en mesure de mener son activité fédératrice, de construire le rapport de forces et les convergences de luttes à même d'imposer d'autres choix de société.

C'est pour cela que **la question de la syndicalisation de masse** est d'autant plus cruciale pour nos syndicats et notre Fédération.

De quelle organisation fédérale avons-nous besoin pour relever ces enjeux et permettre aux militants de mener à bien leur mission ?

Place aux débats !

Libres, Egaux et Fraternels !

En se servant des peurs et des préjugés, Sarkozy et son gouvernement ont fait le choix de s'en prendre à des catégories entières de population.

ROMS et gens du voyage se voient accusés comme des "*étrangers*" fauteurs de troubles, les français naturalisés sont menacés d'être déchus de leur nationalité, les parents de "délinquants" mineurs se verraient passibles de prison, etc...

Et tout ça en se servant d'une médiatisation à outrance pour justifier cette politique. Le démantèlement de camps ou de refuges, comme par exemple celui de Sangatte, ne règle en rien la migration de milliers de personnes qui souhaitent vivre ailleurs et autrement.

L'arrestation et la mise dans des camps de rétention sont des pratiques indécentes de conditions d'enfermement qui ne peuvent que nous rappeler une triste période de notre histoire.

La mise en avant du respect de l'ordre public ne peut être utilisée pour créer des distinctions entre les habitants de notre pays et désigner des boucs émissaires.

Toute cette politique médiatisée met notre pays dans un état conflictuel allant sur le terrain de l'extrême droite et la France se retrouve montrée du doigt par des institutions du plus haut niveau notamment La Ligue Des Droits de l'Homme, l'ONU, etc...

La médiatisation n'est pas anodine car nous le savons bien, la plupart de l'information écrite et visuelle est sous contrôle du MEDEF et de l'État qui s'en servent dans des moments bien précis. Surtout quand le gouvernement se retrouve confronté au rejet populaire de sa politique économique et sociale.

Diriger la réflexion, l'éducation et la circulation des gens est une menace !

Le droit à une libre information, à une libre éducation, à une libre circulation des idées d'un pays à l'autre, ce sont des conditions nécessaires pour un débat équitable et se forger une opinion.

Remettre en question ces trois piliers, c'est ouvrir la porte à diverses formes de totalitarisme en mettant le doigt dans les mécanismes mentaux qui conditionnent la vie des gens au quotidien sans en mesurer les limites.

Ne nous laissons pas enfermer dans ce système.
N'hésitons pas à engager le débat.

Mettons en avant que la France est le pays des droits de l'Homme et c'est ce qui fait sa richesse culturelle.

Partenaire

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

saisons DURABLES

TOURISTRA vacances

Partenaire privilégié de l'ANCAV TT

FAITES VOS VALISES
TOURISTRA VACANCES VOUS EMMÈNE EN FRANCE ET A L'ETRANGER
DANS PLUS DE 30 VILLAGES VACANCES

Générosité

Découverte

Partage

Loisirs

Sports

Animation

Balades

Convivialité

Solidarité

Associations et collectivités,
contactez l'équipe commerciale Touristra Vacances

- **Paris :** 01 44 83 43 99
- **Hagondange/Metz :** 03 87 71 66 10
- **Lyon :** 04 72 41 75 31
- **Lille :** 03 20 12 13 04

www.touristravacances.com

Réservations au **0890 567 567** (0,15€ la min)

Sodistour - Touristra Vacances. Agence de voyages LI 075 95 0515